

(version française ci-dessous)

Public Safety / COVID-19

ATV trails closed

NB

April 18, 2020

FREDERICTON (GNB) – Public Safety Minister Carl Urquhart said today he is pleased that Quad NB is keeping ATV trails closed, in compliance with the current mandatory order issued under the *Emergency Measures Act*.

“We understand that there are numerous enthusiastic users of off-road vehicles eager to practise their sport in various regions of the province, and we appreciate the work of Quad NB in the development of this sport,” said Urquhart. “However, it is premature to allow such activities.”

The mandatory order states, in paragraph eight, that every owner and occupier of any building or land on which people may gather must take all reasonable steps to prevent gatherings, and to ensure that people on their premises do not come within two metres of each other.

“We know that the majority of trail users are safety-minded and respectful of the rules, but we also know that it would be impossible to ensure that people stay two-metres from each other and not gather in groups along the thousands of kilometres of trails,” said Urquhart. “Keeping New Brunswickers safe and healthy must remain our top priority, not only for the provincial government, but for all organizations in this province. By working together, we will succeed in slowing the spread of the COVID-19.”

The state of emergency mandatory order [is available online](#).

18-04-20

MEDIA CONTACT:

Corporate communications, coronavirusmedia@gnb.ca.

Sécurité publique / COVID-19

Sentiers de VTT fermés

NB

Le 18 avril 2020

FREDERICTON (GNB) – Le ministre de la Sécurité publique, Carl Urquhart, a dit, aujourd'hui, qu'il est heureux que Quad NB maintienne les sentiers de véhicules tout-terrain fermés, conformément à l'ordonnance obligatoire émise en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

« Nous comprenons que de nombreux fervents adeptes de véhicules tout-terrain aient hâte de pratiquer leur sport dans plusieurs régions de la province, et nous apprécions le travail de Quad NB dans le développement de ce sport, a déclaré M. Urquhart. Toutefois, il est prématuré de permettre de telles activités. »

L'ordonnance obligatoire stipule, au paragraphe huit, que tous les propriétaires et les occupants de tout bâtiment ou terrain dans lesquels peuvent se rassembler des personnes doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher des rassemblements et s'assurer que les personnes sur leurs lieux ne se retrouvent pas à moins de deux mètres l'une de l'autre.

« Nous savons que la majorité des utilisateurs de sentiers sont conscients des questions de sécurité et respectueux des règles, mais nous savons également qu'il serait impossible de s'assurer que les gens ne s'approchent pas à moins de deux mètres les uns des autres et ne se rassemblent pas en groupe sur les milliers de kilomètres de sentiers, a dit M. Urquhart. Garder les gens du Nouveau-Brunswick en sécurité et en santé doit demeurer notre principale priorité, non seulement pour le gouvernement provincial, mais pour toutes les organisations de la province. En travaillant ensemble, nous allons réussir à réduire la propagation de la COVID-19 ».

L'ordonnance obligatoire de l'état d'urgence [est disponible en ligne](#).

18-04-20

RENSEIGNEMENTS POUR LES MÉDIAS :

Communications gouvernementales, coronavirusmedia@gnb.ca.